

**Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les informations complémentaires sollicitées :**

**1. Périodicité de l'ensemble des travaux et la durée ainsi que le phasage, le cas échéant**

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois (durée incluant 1 mois de préparation de chantier et les travaux de démolition des ouvrages existants après mise en service des nouveaux ouvrages).

Le nouveau réservoir étant construit sur un site voisin de celui du réservoir existant, il n'est pas prévu de phasage particulier des travaux, qui comprennent la construction du nouveau réservoir, son raccordement au réseau d'eau potable puis la mise hors service et la démolition du réservoir existant.

**2. Le volume en m3 des matériaux issus des terrassements et démolitions, ainsi que leur destination (filières de traitements et/ou de recyclages qui seront employées (emplacement et type)**

Comme précisé dans le CERFA, les matériaux de déblais résultant des opérations de terrassement liées à la construction du nouveau réservoir seront mis en dépôt provisoire sur le site puis réutilisés en remblais contigus à l'ouvrage. Il n'est prévu aucune évacuation de ces matériaux.

La démolition du réservoir existant produira quelque 150 m<sup>3</sup> de matériaux (béton armé) qui, selon les cas, seront évacués vers une plate-forme de recyclage ou vers une installation de stockage de déchets inertes. Un diagnostic amiante doit toutefois être réalisé au préalable.

**3. Mode de collecte des rejets liquides du réservoir**

Les rejets liquides du réservoir sont très limités en volume et en fréquence. Il s'agit en effet de rejets résultant d'un trop-plein du réservoir (organe de sécurité, fonctionnement exceptionnel) et de la vidange annuelle des cuves. Pour mémoire, en préalable à cette vidange, l'eau contenue dans le réservoir est mise en distribution pour limiter de gaspillage de ressource ; l'opération ne concerne donc qu'un volume résiduel d'eau potable.

Cette eau sera évacuée par un collecteur DN300 (linéaire : 60 m) à créer dans la parcelle B412 entre le futur réservoir et un réseau d'eaux pluviales existant au niveau du chemin du Château. Ce collecteur existant véhiculera les eaux en bordure de la parcelle B0018 leur permettant de rejoindre un fossé traversant la parcelle D0030, qu'il conviendra de reprofiler partiellement avec l'accord du propriétaire de la parcelle (reprofilage sur environ 75 m). Les eaux transiteront ensuite dans un collecteur à créer (linéaire : 40 m) pour traverser le chemin de Terrayon et rejoindront un collecteur d'eaux pluviales puis un fossé existants jusqu'à l'étang Marinet. Il est très probable qu'une grande partie de l'eau rejetée se sera infiltrée avant d'atteindre cet étang.

Vous trouverez en pièce jointe deux plans détaillant les modalités de collecte / évacuation de ces rejets.

**4. Préciser que le nouveau projet sera connecté au réseau existant (canalisations nouvelle à créer (que ce soit pour acheminements/rejets, si des tranchées sont à réaliser : leur linéaire etc, (fournir plans à l'appui si possible)**

En ce qui concerne l'évacuation des rejets liquides : voir ci-dessus.

Le nouveau réservoir d'eau potable sera raccordé sur le refoulement DN300 du forage de Gévrieux qui alimente le réservoir existant (environ 60 ml de conduite DN300 à créer). La distribution depuis le réservoir requerra un raccordement sur les conduites existantes DN100 et DN150 moyennant la pose de 150 ml de conduite en fonte DN150.

Il est également prévu un raccordement du réservoir au réseau électrique.

Les deux plans joints détaillent les tracés des conduites susmentionnées.